
**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS
régional Nord Vaudois du jeudi 28 septembre 2017**

Lieu	Salle du Collège à Ependes
Présences	CoDir : Mme Valérie Jaggi Wepf, M. Pierre Dessmontet, M. Hervé Kemmling. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentants 102 voix. Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois.
Excusés	CoDir : Mme Gloria Capt, M. Marc-André Burkhard, M. Olivier David, M. Francesco Di Franko. CI : Communes de Chêne-Pâquier, Concise, Corcelle-près-Concise, Giez, Grandson, Mutrux, Novalles, Rovray.
Absents	CI : Communes de Orges et Vugelles-la-Mothe.
Lieu et date de la prochaine séance :	A la Salle communale de Fiez, le 24 mai 2018.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30, et demande une modification à l'ordre du jour.
Il faut ajouter un point 10 : *Election d'un membre à la commission de gestion*, puisqu'un de ses membres démissionne de ses fonctions. Ainsi le point *Divers* devient le point 11.
Cette modification est acceptée à l'unanimité.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. Trente et une des quarante communes membres sont présentes, représentant 102 voix.

2. Assermentation des délégués

Un délégué doit être assermenté ce soir.

Appel de M. Yves Guilloud (délégué de Champagne). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, le suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et le félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2017.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2017. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté sans avis contraire et une abstention.

4. Préavis PR17.04CD concernant la suppression de la section DAP Z3 au 31.12.2017

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR17.04CD concernant la suppression de la section DAP Z3 au 31.12.2017 est adopté à l'unanimité et sans avis contraire.

5. Préavis 17.03CD concernant le budget 2018

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR17.03CD concernant le budget 2018 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et une abstention.

6. Réponse à la question de M. Marrel

Le Président passe la parole au Major Eric Stauffer. Celui-ci donne lecture de la réponse à la question de M. Marrel :

« Est-ce que le fait de passer une année de formation sans jamais faire un exercice avec un membre de sa future section DAP ne retiendrait pas les gens de joindre le SDIS ? »

(cf. Annexe Réponse à la question)

7. Communications du Président du CI

Le Président prie l'assemblée d'agender les deux prochaines séances, pour lesquelles deux communes membres se proposent comme hôtes :

AG le 24 mai 2018, à la salle communale de Fiez.

AG le 27 septembre 2018, à la grande salle d'Ursins.

Le Président remercie le SDIS pour ses deux présentations récentes : la première lors de la Journée des communes valdoises à Chambion, la seconde lors du rassemblement des Jeunes sapeurs pompiers à Yvonand. Ces présentations ont été très appréciées. Le Président remercie le Major Eric Stauffer du temps consacré afin que le grand public s'intéresse aux activités du SDIS.

Enfin le Président demande aux membres de la commission créée pour se pencher sur le règlement du CI, soit les délégués des Communes de Concise, Donneloye, Grandson, Montagny et Treycovagnes de passer vers lui en fin d'AG afin de fixer une date pour une première séance.

8. Communications de la Présidente du CODIR

Au printemps passé, un plan de législature présentant la synthèse de la stratégie opérationnelle et donnant un cadre financier a été envoyé aux municipalités des communes membres afin d'y faire approuver 5 items. Ce plan a été accepté par presque toutes les communes. Deux l'ont refusé car ce document n'était pas accompagné d'un plan chiffré précis.

Mme Valérie Jaggi Wepf rappelle que ce document a été créé suite à l'audit de la cour des Comptes et à la recommandation faite au CODIR d'établir, au début de chaque législature, un plan stratégique accompagné d'un cadre financier, afin de le soumettre pour approbation à toutes les municipalités des communes membres. Au jour d'aujourd'hui, les chiffres ne peuvent pas être donnés de façon plus précise. Le premier pas a été fait, soit faire approuver le plan de législature par les communes membres. Maintenant, le CODIR a toute la législature pour mettre en oeuvre ce plan, et le réajuster si nécessaire. Il va de soi qu'à chaque étape de ce plan, les finances seront présentées en détail aux communes membres. Il fallait d'abord faire approuver un plan général par les communes, avant de pouvoir présenter chaque étape de façon détaillée au niveau des chiffres.

La Présidente du CODIR ouvre la discussion sur ce plan de législature et demande s'il y a des questions. Il n'y a pas de remarques.

La Présidente du CODIR fait encore remarquer la présence du délégué de la commune de Champagne, à qui elle souhaite la bienvenue, et explique que le Tribunal Fédéral n'ayant toujours pas statué, elle n'a pas de nouvelles à donner à ce propos.

9. Communications du Commandant du SDIS

Le Major Eric Stauffer fait remarquer que nous tenons entre nos mains le rapport d'activité 2016, et s'excuse pour sa mise en oeuvre tardive.

Il remarque que pour la première fois cette année il a fallu aller chercher du personnel du secteur DAP1 pour faire la garde dans le secteur DAP2. En fait, il a fallu aller chercher des pompiers dans un autre secteur afin de combler le manque de pompiers dans le premier secteur. Il explique que la seule façon d'éviter cela est de faire attention aux délais. En effet, toute demande de garde doit être faite deux mois avant la date effective, sauf s'il s'agit d'une garde d'urgence.

Le Major annonce la démission de Monsieur Thomas Czàka de son poste Officier information F5/6. En effet M. Czàka a été désigné à la tête du nouveau Service des bâtiments de la ville d'Yverdon-les-Bains ; son entrée en fonction surviendra à la fin de l'année.

M. Raphaël Muriset, journaliste, a été engagé comme chef de communication. Depuis le SDIS communique mieux, avec une communication de qualité. Un concept communication a été développé.

Le SDIS NV a un compte instagram, un compte twitter et un compte FB.

Le SDIS NV va intensifier sa communication, les flyers pour le recrutement sont disponibles.

Une question est posée par rapport aux trois interventions pour radioactivité. Le Major Stauffer explique que deux de ces interventions étaient programmées, et que seule l'une des trois, en ville d'Yverdon, était à caractère exceptionnel.

10. Election d'un membre à la commission de gestion

M. Pierre Billaud, de Donneloye, démissionne de ses fonctions à la commune et doit être remplacé. Il faut donc procéder à la nomination de son remplaçant.

Il serait bien de trouver une personne de la même région que Donneloye. M. Billaud propose M. Aurélien Gerber de Démoret. M. Gerber accepte de siéger à la Commission de gestion. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Aurélien Gerber est donc élu à la commission de gestion.

11. Divers

Mme Christiane Jeanmonod, de Provence, demande comment, lors d'une alarme incendie, cela se passe pour trouver le lieu de l'incendie.

Le Major Eric Stauffer explique qu'il y a toujours deux pompiers par véhicules. D'abord ils cherchent sur la tablette, et si la tablette ne fonctionne pas, l'un peut chercher sur son I-phone.

Mme Jeanmonod explique que lors d'un récent incendie à Provence, un véhicule de pompier semblait perdu et elle se demande s'il y a des exercices de reconnaissances dans la région pour mieux connaître les lieux.

Le Major explique qu'il y a deux soirs d'exercices de reconnaissance, l'équivalent de 6 heures, mais qu'on ne peut pas faire toute la région. Il remarque aussi qu'il arrive qu'une personne donnant l'alarme donne un nom de lieu mais que finalement l'incendie n'est pas à cet endroit-là. Il va vérifier le cas dont parle Mme Jeanmonod et pourra ensuite lui en dire plus.

M. Rémy Perrin invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à **20h20**.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal

CONSEIL INTERCOMMUNAL RÉPONSE À QUESTION

Date : 24.08.2017

Auteur: AME/EST

QUESTION DU 18.05.2017

Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, le délégué de la commune d'Ursins, Patrick Marrel, a posé la question suivante en relation avec le recrutement :

« Est-ce que le fait de passer une année de formation sans jamais faire un exercice avec un membre de sa future section DAP ne retiendrait pas les gens de rejoindre le SDIS ? »

RÉPONSE DE L'ÉTAT-MAJOR

La question a retenu toute l'attention de l'État-major qui a procédé à une analyse approfondie. Il en ressort les éléments suivants :

- Demander encore plus d'heures aux recrues pour leur permettre de suivre un exercice avec leur future section DAP paraît difficile en l'état. En effet, une recrue DAP effectue 66.5 heures d'exercice durant la première année, ce qui est déjà largement au-dessus du standard DAP Y qui est de 17.5 heures par année pour la suite de sa carrière.
- Diminuer les heures FOBA pour permettre à une recrue de suivre un ou plusieurs exercice(s) avec leur future section DAP va à l'encontre des efforts mis en place depuis 2016. Cela compromettrait le programme initial et les recrues ne sortiraient pas avec le bagage standardisé. En outre, cela nécessiterait de différencier les tests de fin d'année entre le DPS et le DAP, ce qui n'est pas acceptable.
- Lors du recrutement 2017, sur les 60 personnes recensées ayant participé à la soirée d'information, 12 se sont présentées pour le DAP. Quatre personnes ont poursuivi avec leur inscription et ont été engagées, deux autres ont été retenues pour le DPS et six n'ont pas donné suite. Ceci représente donc un taux de défection pour le DAP entre la séance d'information et les tests de sélection, en comparaison à un taux de 31% pour le DPS. Si le taux est clairement supérieur, il ne semble pas non plus surréaliste à la lumière du taux déjà élevé du DPS.

Fort de ces constatations, l'EM va proposer aux chefs de section DAP les deux mesures suivantes :

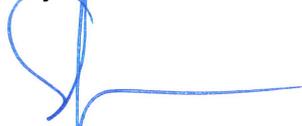
- Venir comme invité à l'un des exercices FOBA pour faire connaissance avec leur(s) nouvelle(s) recrue(s).
- Inviter leur(s) nouvelle(s) recrue(s) à l'exercice final de leur section DAP comme observateur (en tenue), ainsi qu'au repas qui suit afin qu'elle(s) puisse(nt) rencontrer leurs futurs collègues.

En outre, lors de la soirée d'information du 02.11.2017, l'EM sera attentif aux personnes intéressées pour une section DAP et qui ne se présenteraient pas aux tests de sélection. Dans la mesure du possible, elles seront questionnées *a posteriori* sur les causes de leur renoncement.

L'EM espère ainsi avoir pu répondre avec satisfaction à la question de Monsieur le Délégué Patrick Marrel.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

Cap Alain Mercier



CHEF DAP